

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2015

OBJET :
Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 5

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Vu les avis favorables émis par les commissions administratives paritaires à l'avancement de grade et à la promotion interne de plusieurs agents et considérant l'intérêt pour la ville de disposer :

- d'un agent en charge de l'élaboration de supports de communication événementielle et de marketing territorial et de l'assistance aux élus dans la définition et la déclinaison d'un plan de communication, il est proposé de procéder à la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'un agent en charge de fonctions de gardiennage des bâtiments communaux, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'un agent en charge de fonctions d'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant la volonté de la municipalité d'accompagner les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle et l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de disposer d'un agent supplémentaire en charge de fonctions d'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants et d'un agent d'animation pour mettre en place des actions d'animation dans le domaine de la citoyenneté, il est proposé de procéder à la création d'un poste en emploi d'avenir et d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet.

Considérant, par ailleurs, la vacance au tableau des effectifs de plusieurs postes à temps complet, qui ne seront pas pourvus sur l'exercice en cours, il est proposé de procéder à la suppression :

- d'un poste à temps complet d'ingénieur principal ;
- de deux postes à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- d'un poste à temps complet de rédacteur ;
- d'un poste à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe ;
- de deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
- d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise ;
- d'un poste à temps complet de brigadier de police municipale ;
- de deux postes à temps complet de brigadier chef principal de police municipale ;
- d'un poste à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ;
- d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Considérant, enfin :

- le départ des effectifs du directeur général des services ;
- la titularisation de deux agents à l'issue de leur période de détachement pour stage avec la fin de leur double carrière ;
- le décès d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- l'intégration dans les effectifs d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel.

il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Il est précisé, par ailleurs, que les postes budgétaires non pourvus seront supprimés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

PROPOSITIONS

Sur avis favorable des membres du Comité Technique paritaire commun de la ville et de son centre communal d'action sociale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création :
 - o d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - o d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - o d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- de procéder à la suppression :
 - o d'un poste à temps complet d'ingénieur principal ;
 - o de deux postes à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe ;
 - o d'un poste à temps complet de rédacteur ;
 - o d'un poste à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe ;
 - o de deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - o d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
 - o d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise ;
 - o d'un poste à temps complet de brigadier de police municipale ;
 - o de deux postes à temps complet de brigadier chef principal de police municipale ;
 - o d'un poste à temps complet d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ;
 - o d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

- de procéder à la création d'un poste en emploi d'avenir et d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour ces derniers postes, l'ensemble des documents afférents aux recrutements et à leurs éventuels renouvellements ;

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs telles que décrites dans l'exposé des motifs.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs sont inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2015.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 6 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO) accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 13 mai 2015.

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0
ATTACHE	A	3	2
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	5	4
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	1	1
REDACTEUR	B	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	2	2
TECHNICIEN	B	4	3
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	2	2
EDUCATEUR APS 2ème CLASSE	B	0	0
ANIMATEUR	B	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	5	4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C	9	8
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0
AGENT DE MAITRISE	C	2	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	2	2
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	C	3	0
ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	C	18,68	18,17
ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	3	2
ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	4	3
ATSEM 1ère CLASSE	C	4	2,32
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	1	1
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	0	0
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	1	1
ADJOINT D'ANIMATION 1ère CLASSE	C	2	1
ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE	C	9,71	8,71
TOTAUX		92,39	71,2

AUTRES AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
C.A.E.		4	3
EMPLOIS D'AVENIR		4	2
CONTRAT D'APPRENTISSAGE		2	0
TOTAUX		10	5

TOTAL GENERAL		102,39	76,2
----------------------	--	---------------	-------------

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil Municipal le :	24 avril 2015
- Convocation distribuée le :	4 mai 2015
- Affichage du procès-verbal le :	23 juin 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, Adjoints.
- MME GEORG, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. RIFF à M. LEINSTER
- M. CLOMES à MME MATHIEU

EXCUSE

- M. VOGIN

ABSENTS

- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE